Image not found or type unknown

Licenciement chèque emploi service

Par **mamico**, le **28/07/2012** à **20:55**

Bonjour,

Ma mère qui a 80 ans, emploie une femme de ménage qu'elle paye avec des chèques emploi service, la dernière fois, elles se sont disputées parce que la femme de ménage faisait des remarques sur ce que ma mère disait au téléphone, ce qui ne la regardait pas. La femme de ménage a donc dit qu'elle ne viendrait plus, ma mère lui a donc payé ce qu'elle lui devait mais elle craint qu'elle revienne, elle n'en veut plus non plus. Que doit-elle faire pour la licencier si elle revient?
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés